

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

CREATION,
ACTUALISATION ET
CLOTURE DES
AUTORISATIONS DE
PROGRAMME ET DE
CREDITS DE PAIEMENT
(APCP) - BUDGET
TRAMWAY

N° CC_2025_0034

Séance du : mercredi 19 mars 2025

Convocation du : 05 mars 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Pascale MAYCA, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI, Julien BEAUCHOT, Pascal ROPHILLE

Représentés :

Guillaume MATHELIER par Bertilla LE GOC, François LIERMIER par Laurent GILET, Christian AEBISCHER par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Ines AYEB par Maryline BOUCHÉ, Amine MEHDI par Denis MAIRE, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Antoine BLOUIN par Nadège ANCHISI, Odette MAITRE par Stéphane PASSAQUAY

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Paulette CLERC, Jean-Paul BOSLAND, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales, la révision des autorisations de programme (AP) du budget Tramway à l'occasion d'une étape budgétaire.

Les autorisations concernées par la présente délibération sont détaillées dans le tableau ci dessous :

Numéro / opération	Libellé	Modification proposée	Montant AP
2021-1 / 200	Ligne de tramway - phase 2	Ajustement des crédits de paiement	46 240 582,61 €
TOTAL des autorisations de programme			46 240 582,61 €

Les modifications et les répartitions des crédits de paiement sont détaillés dans les annexes jointes à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

Pour : 44

Abstention : 1

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement du budget Tramway dans les conditions prévues en annexe.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 20/03/2025
Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 21/03/2025
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

MODIFICATIONS APPORTEES A L'APCP LIGNE DE TRAMWAY PHASE 2

Par délibération n°CC_2021_0042, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé les travaux pour la deuxième phase de l'extension de la ligne de Tramway. Par délibérations n°CC_2022_0032, CC_2023_0037,CC_2024_0023 et CC_2024_0113, le Conseil Communautaire a actualisé le montant et la durée pour porter le programme à 46 240 581,61 € sur 6 ans.

L'actualisation prévoit :

- Une nouvelle répartition des crédits de paiement due au décalage des travaux sur 2025.

	Voté précédemment	BP 2025 Nouvelle proposition	Variations
Hors apcp (pour mémoire)	1 985 950,33 €	1 985 950,33 €	0,00 €
2021	20 261,96 €	20 261,96 €	0,00 €
2022	951 352,94 €	951 352,94 €	0,00 €
2023	1 458 258,01 €	1 458 258,01 €	0,00 €
2024	8 262 323,00 €	7 653 569,49 €	- 608 753,51 €
2025	26 181 625,00 €	25 729 690,00 €	- 451 835,00 €
2026	9 366 760,70 €	10 427 449,21 €	1 060 688,51 €
TOTAL	46 240 581,61 €	46 240 581,61€	0,00 €

.



Direction des Finances, de la prospective et de l'évaluation (DFPE)
Direction des Mobilités (DM)
 le 24/02/2025

Budget Tramway

APCP 2021-1
Opération 200

LIGNE DE TRAMWAY - TRANCHE 2 - MISE A JOUR BP 2025

Autorisation de Programme - Crédits de paiements	Réalisé au 31/12/2024	2025	2026	TOTAL PROGRAMME après actualisation
1 - Etudes et frais sous Maîtrise ouvrage Agglo	826 052,18 €	504 395,00 €	160 409,00 €	1 490 856,18 €
2 - Travaux sous Maîtrise ouvrage Agglo	82 793,92 €	182 473,00 €	182 595,00 €	447 861,92 €
3 - Foncier	840,00 €	880 000,00 €	24 160,00 €	905 000,00 €
4 - Mandat maitrise d'ouvrage  montants en TTC	9 173 756,30 €	24 162 822,00 €	10 060 285,21 €	43 396 863,51 €
TOTAL Autorisation de programme	10 083 442,40 €	25 729 690,00 €	10 427 449,21 €	46 240 581,61 €

evolution apcp	-
----------------	---